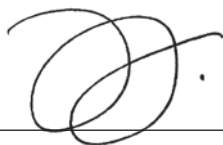


Annexe aux dispositions du supplément Série Succession à la notice explicative et au contrat pour le produit Solutions Fonds de placement garanti Sun Life (Solutions FPG Sun Life) de juin 2019.

À effet du 9 décembre 2019, la présente annexe modifie le supplément à la notice explicative et au contrat en vue d'offrir une nouvelle option de frais de souscription. Aucun autre changement n'a été apporté. Ces dispositions font partie de votre notice explicative et de votre contrat.

Certificat

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie atteste que l'annexe ajoutée au supplément à la notice explicative constitue un énoncé bref et clair de tous les faits importants se rapportant à la série Succession s'inscrivant dans le contrat individuel de rente à capital variable Solutions FPG Sun Life établi par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la «Sun Life»).



Jacques Goulet

*Président, Financière Sun Life Canada
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*



Jason Agaby

*Vice-président, gestion des produits
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie*

Notice explicative

La disposition du supplément à la notice explicative qui suit a été modifiée :

Faits saillants

L'information à l'article «Combien cela coûtera-t-il?» sous «Options de frais de souscription» à la page 2 est remplacée par ce qui suit :

Selon l'option de frais de souscription que vous choisissez, nous déduisons une commission de vente de vos primes ou nous appliquons des frais de souscription différés à certains retraits. Vous pourriez avoir à payer des frais de souscription différés pour les retraits effectués au cours des sept premières années suivant la date du dépôt dans le cas de l'option Frais de souscription différés, ou au cours des trois premières années dans le cas de l'option Frais de souscription réduits. Vous pouvez aussi choisir l'option

Récupération de commission – conseiller. Avec cette option, le distributeur et le conseiller en assurance peuvent rembourser, en tout ou en partie, la commission de vente sur les retraits effectués au cours des deux premières années suivant la date de chaque dépôt. Les comptes à honoraires peuvent être assortis d'options de frais de souscription différentes. Veuillez vous reporter à l'article 5 – Frais et dépenses pour de plus amples renseignements.

Le programme Gestion privée peut offrir des options différentes. Veuillez vous reporter à l'article 10 – Programme Gestion privée de la notice explicative Solutions FPG Sun Life pour de plus amples renseignements.

La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Financière Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2019.
820-4402B-12-19

Financière 
Sun Life